

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix-sept février deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH Absents : Pascale MILLOT, et Valérie CHANUT Pouvoirs : Pascale MILLOT (pouvoir donné à Elyane CLOP), et Valérie CHANUT (pouvoir donné à Adeline FILLOT) Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-017
SEANCE DU 23/02/2023

OBJET : Marché de Vourles – Adoption du Règlement intérieur, de la charte du pole artisanal et de la charte des producteurs non labélisés

Madame le Maire rappelle que le marché de Vourles demeure réellement atypique : depuis son origine, il ouvre au "son de la cloche" à 18h30.

Parmi les règles imposées, le vendeur ne peut commercialiser que ses propres produits et en raison de la rapidité du marché (1h) la vente se fait au colis (pré-pesé).

Le marché de Vourles, outre l'intérêt qu'il représente pour le maintien d'une agriculture de proximité d'une grande zone urbaine, permet d'offrir aux consommateurs une variété de produits frais ou transformés provenant des exploitations de la région.

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du marché de Vourles en 2017, la commune de Vourles a pris attache auprès de la Chambre d'agriculture du Rhône pour adhérer à la Charte des Marchés de Producteurs de Pays (MPP).

En 2021, le marché fait peau neuve en commençant par son nom, il devient le Marché de Vourles.

Il accueille désormais des producteurs, labélisés ou non, et des artisans.

**Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE de se prononcer sur les modifications du règlement intérieur et de signer l'ensemble des documents afférents

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Catherine STARON



Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Catherine STARON



Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230223-2023-017-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023